



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**L'EUROPE EN RÉGION**



# **Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine**

**Comité de Suivi du 5 décembre 2022**

**Hôtel de Région, Bordeaux**

**Consultation écrite du 28 novembre au 12 décembre 2022**

**Compte rendu**



[europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

**La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire**

## Discours introductifs

**Jean-Pierre RAYNAUD, Vice-président chargé de l'Agriculture, de la Transition agro-écologique, de l'agro-alimentaire, de la forêt, de la mer et de la montagne**, remercie les membres du comité de suivi de leur participation, notamment **Philippe de Guénin, Directeur Régional de l'Alimentation, l'agriculture et de la forêt**, ainsi que **Luc Servant, Président de la Chambre d'Agriculture Régionale de Nouvelle-Aquitaine** et **Eugenio Fernandez Garcia, représentant de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission européenne**.

Au 1<sup>e</sup> janvier 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine devient autorité de gestion déléguée et prend ainsi la responsabilité des aides non surfaciques du second pilier de la PAC. Cela représente 423M€ de FEADER en Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2027. Le FEADER est un véritable levier pour décliner au plus près des agricultrices, des agriculteurs, des forestiers, des collectivités et plus largement l'ensemble des acteurs de nos territoires, les mesures qui correspondent aux besoins de nos filières régionales, de nos secteurs d'activité, de la qualité de vie dans les territoires ruraux.

C'est également un moyen pour la Région Nouvelle-Aquitaine de déployer plus largement les orientations fixées au titre de la politique régionale Neoterra qui convergent largement avec les orientations de la Commission européenne dans le cadre du Green Deal.

Être autorité de gestion régionale pour le FEADER demande des compétences, un savoir-faire que la Région met en œuvre avec efficacité depuis 2014 et qu'elle saura développer pour les nouveaux dispositifs dont elle reçoit la responsabilité en gestion à partir de 2023.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023 commence la programmation 2023-2027 et la réunion de ce jour est l'aboutissement d'un travail partenarial mené durant 3 ans, interrompu pour cause de COVID et qui s'est déroulé en 3 étapes : l'établissement d'un diagnostic présenté en 2020, la dotation de la maquette en 2021 et la finalisation de cette version 1 du Plan Stratégique Régional (PSR), présentée ce jour. Le PSR est le fruit d'une concertation très fine entre les acteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, Natura 2000, la forêt et le développement local, menée auprès des filières, des OPA, des syndicats, des collectivités avec beaucoup de pédagogie pour une plus grande transparence possible.

**En guise de bilan sur la période de programmation 2014-2022** : plus de **4 600 installations** en agriculture ont été accompagnées dont 827 en 2022. **19 000 projets d'investissement** ont été soutenus dans les exploitations agricoles et les entreprises agro-alimentaires, 11% des exploitations agricoles ont bénéficié de contrats MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques). On a assisté à un doublement de la surface agricole utile (SAU) sur le Bio en 5 ans grâce aux aides à la conversion et au maintien, représentant 15% des exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine. Plus de 5 900 projets forestiers ont été accompagnés pour la reconstitution des massifs à la suite de la tempête Klaus, la réalisation d'environ 1 000 km de pistes forestières et 360 points d'eau pour la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Enfin 52 groupes d'action local (GAL) LEADER ont soutenu 4 000 projets dans le secteur local du tourisme, de la culture, des services à la population.

Ce sont 2,3 milliards d'euros qui ont été engagés au 31 décembre 2022. La réussite de cette programmation nécessite de réaliser les paiements d'ici le 31/12/2025.

Le PSR s'inscrit à la fois dans la continuité de la programmation précédente mais fait aussi preuve d'innovation : c'est le cas du développement des MAEC forfaitaires, PRM, des mesures d'investissement sur la réorientation des exploitations ou le remaniement profond de la Dotation Nouvel et Jeune Agriculteur (DNJA). Le FEADER bénéficie pour cette nouvelle programmation, d'une augmentation de +15% de la maquette globale en Nouvelle-Aquitaine.

**Philippe DE GUENIN, Directeur Régional de l'Alimentation, l'agriculture et de la forêt**, rappelle avoir participé à l'élaboration du PSR durant ces 3 dernières années et estime que le point de vue de ses services a été écouté. L'Etat continuera de travailler aux côtés de la Région, toujours en complémentarité, pour répondre aux besoins des filières et permettre une transition la plus paisible possible.

**Luc SERVANT, Président de la Chambre d'Agriculture Régionale de Nouvelle-Aquitaine**, salue le travail de concertation entre les différentes institutions. Il y a des attentes de la part de la société vis-à-vis de l'agriculture, notamment la souveraineté alimentaire, les changements climatiques et la transition agro-écologique. L'outil qu'est le second pilier de la PAC peut jouer son rôle. Il faut un lien fort entre le 1<sup>er</sup> pilier qui est l'économie et le second qui est la transition afin d'avoir des exploitations viables, dégagant des revenus pour être transmissibles. Cela est faisable notamment grâce à la lisibilité sur les aides en accompagnant le plus grand nombre d'exploitations agricoles.

**Henri SABAROT, Conseiller régional délégué à la forêt**, rappelle que la forêt, qui bénéficie de 5% des fonds FEADER alloués à la Nouvelle-Aquitaine pour la prochaine période, représente également 50 000 emplois et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est une filière en proie aux changements climatiques avec notamment l'épisode des méga feux de l'été 2022. Le travail avec les services de l'Etat et l'interprofession a été riche et permettra aux forêts de s'adapter, d'être protégées, reboisées et d'améliorer la stratégie, la communication et le soutien aux industriels forestiers qui font face à une double crise énergétique et de la main d'œuvre. Les demandes de la société sont aussi fortes en matière d'enjeux environnementaux vis-à-vis de la forêt.

Henri SABAROT remercie également les 10 ETP en charges du FEADER sur la forêt, dont 5 transférés de l'Etat et remercie l'équipe de la Région déjà en place.

**Eugenio FERNANDEZ GARCIA, représentant de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission européenne**, a plaisir à retrouver les équipes de la Région Nouvelle-Aquitaine et présente Crissoula TSIACALACIS, nouvelle correspondante géographique avec qui il sera en binôme pour finaliser la période de programmation 2014-2022 jusqu'en 2025 et la nouvelle période qui s'ouvre. Il souligne le passage d'une programmation de la conformité à la performance avec des objectifs renforcés en termes d'agroécologie. Le PSN français a fait partie des premiers programmes approuvés et d'ici le 1<sup>e</sup> janvier 2023, la totalité des programmes nationaux devrait être adoptée.

La Commission continuera de suivre les modifications du PSN et elle sera toujours présente pour participer aux comités de suivi régionaux. La communication sur les fonds européens est primordiale afin que l'impact soit positif et que les investissements structurants soient visibles et que les agriculteurs dans le futur soient accompagnés.

## **Présentation du Plan Stratégique Régional FEADER**

*Diffusion de la présentation powerpoint en annexe de ce compte-rendu.*

## Grilles de sélection du PSR FEADER 2023-2027

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité de suivi des programmes régionaux européens, et en prévision du lancement des appels à projets en janvier 2023, l'Autorité de gestion a soumis au vote des membres du Comité, pour approbation, les grilles de sélection des dispositifs suivants du Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027 :

- \* 73.03.01 - Aide aux investissements dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles
- \* 73.06.01 - Investir dans l'équipement des massifs forestiers
- \* 73.06.02 - Prévention des risques pour les forêts
- \* 78.01.05 - Accompagnement à l'installation.

La session de vote s'est tenue par voie dématérialisée, **entre le 28 novembre et le 12 décembre 2022 inclus.**

## Résultats du vote

GRILLES DE SELECTION	Nombre de votes exprimés	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS	RESULTAT
73.03.01 - Aide aux investissements dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles	13	7	1	3	2	<b>APPROUVEE</b>
73.06.01 - Investir dans l'équipement des massifs forestiers	13	10	0	1	2	<b>APPROUVEE</b>
73.06.02 - Prévention des risques pour les forêts	13	10	0	1	2	<b>APPROUVEE</b>
78.01.05 - Accompagnement à l'installation	13	9	0	2	2	<b>APPROUVEE</b>

*Les réponses de l'Autorité de gestion aux remarques formulées par les partenaires ainsi que les quatre grilles de sélection approuvées sont annexées au présent compte rendu.*